

Règles du cours d'éducation musicale

A : Le matériel

- Cahier protégé documents 80 pages / 160 vues format A4 (avec quelques feuilles de brouillon à la fin de ce cahier)
- Clé USB d'au moins 4Go, à votre nom.

Apporter le cahier à **chaque heure de cours**. Ne le sortir que sur **demande du professeur**.

B : L'attitude en classe

Dès l'arrivée dans le couloir, le calme est exigé.

Pendant le cours, **aucun bavardage**. Il est interdit de toucher aux instruments présents en classe sans l'autorisation du professeur.

Lors de l'appel, la réponse attendue à l'énoncé de votre nom est : « **Présent** » et rien d'autre.

Durant la pratique musicale, **respect et tolérance de chacun**. Soyez dynamiques et appliquez les conseils du professeur pour améliorer votre prestation.

Le langage **familier** est proscrit.

Pour demander la parole, levez la main en silence.

C : Le travail à la maison

- **Il y a toujours quelque chose à faire pour le cours suivant** : soigner son cahier (illustration, personnalisation...), **travailler le chant et les instruments**, compléter la leçon manquante, faire les exercices, faire des recherches...
- Le texte du chant étudié en classe doit être su **par coeur**, comprendre le sens du texte, réaliser une illustration en rapport avec le texte...
- Le cours du jour doit être appris à partir de la trace écrite distribuée par le professeur. En cas d'absence le jour de la distribution, il faut rattraper le cours en demandant une copie de cette trace écrite à un camarade, ou en demandant au professeur par email sur MON BUREAU NUMERIQUE de bien vouloir lui transmettre.

Le cours est toujours donné par le professeur sous la forme d'une unique trace écrite.

Faire signer les évaluations par les parents. Les signatures seront contrôlées une fois par année lors du ramassage des cahiers.

D : Les notes

Une **évaluation de la tenue du cahier** pourra se faire durant l'année. Le cahier est un outil de travail qui doit être bien tenu et complet. Des points peuvent être accordés à la personnalisation du cahier (illustrations, couleurs des titres, soin, recherches complémentaires...)

Evaluations écrites : Des contrôles sur l'ensemble des cours (toutes les 5 à 7 semaines environ) donneront une note sur 20 (Coef 1).

Devoirs à la maison : Des devoirs maison seront à travailler régulièrement sous des formes diverses (écrits, travaux informatiques...) qui occasionneront une note sur 10 (Coef 1).

Les notes à l'oral : Les évaluations de pratiques musicales individuelles et collectives (chants, instruments) donneront une note sur 10 ou sur 20 (Coef 2).

Note de vie de classe : Chaque trimestre, une note de vie de classe est attribuée. Elle débute le trimestre à 5/10 (Coef 1) pour tous les élèves et varie tout au long du trimestre, jusqu'au conseil de classe. Elle concerne la gestion de son matériel (cahier de musique, instruments) et l'attitude en classe (Dynamisme, volontariat, et respect des consignes feront monter la note, et à l'inverse, les bavardages, le manque d'investissement personnel... feront baisser la note).

Nom, classe & Signature de l'élève

Signature des parents